

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Cours de musique de la Commune d'Erpeldange-sur-Sûre



**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2019/2020

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune de Erpeldange-sur-Sûre.

Les cours suivants sont offerts en collaboration avec la Société de Chant / Musique « Concordia » Erpeldange-sur-Sûre.

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	- 1 ^{ère} année (1h semaine) : - 2 ^e année (1,5h / semaine) : - 3 ^e année (2h / semaine) : - 4 ^e année (2h / semaine) :	Mercredi 16h15 – 17h15 Samedi 09h30 – 11h00 Mardi 16h00 – 18h00 Mardi 14h00 – 16h00
Conditions d'admission	- 1 ^{ère} année : à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale - 2 ^e année : élèves ayant réussi la 1 ^{ère} année (ou l'initiation à la musique 3) - Un minimum de 4 élèves est requis pour chaque classe	
Note	- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.	
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	- Bois: flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres: trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, basse mib/sib - Percussion, drumset (après le diplôme du 1er cycle en percussion) - accordéon	
Condition d'admission	- avoir accompli les 2 ans d'éveil musical ou 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission	

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les cours auront lieu à L-9145 Erpeldange-sur-Sûre au 1er étage du bâtiment dit "Birckelshaff" (à l'arrière du bâtiment 19, Porte des Ardennes) et dans le bâtiment dit "Lokalbau" (128, Porte des Ardennes).

Les horaires des cours seront fixés lors d'**une réunion de concertation** avec les élèves/parents, qui aura lieu **lundi, le 1^{er} juillet 2019 à 17h30** au 1er étage du bâtiment dit "Birckelshaff".

La rentrée scolaire a lieu lundi, le 16 septembre 2019.

FRAIS D'INSCRIPTION

Type de cours	Taxe ordinaire annuelle payable au début de l'année scolaire	Taxe annuelle supplémentaire pour non-résidents payable au début de l'année scolaire	Taxe sociale annuelle payable au début de l'année scolaire pour les élèves éligibles (*)
Cours collectif	120,00 €	185,00 €	25,00 €
Cours individuel	220,00 €	650,00 €	50,00 €

- Le 2e, 3e etc. élève d'une même famille profitera d'une réduction de 50% sur la totalité de la taxe.

- Les membres d'une société de musique de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre non domiciliés dans la commune d'Erpeldange-sur-Sûre sont à considérer comme résidents et sont à dispenser du paiement de la taxe non-résident.

- (*) Les taxes d'inscription sociales s'appliquent aux élèves issus de familles habitant la commune d'Erpeldange-sur-Sûre et bénéficiant de l'allocation de vie chère. La réduction pour des inscriptions multiples ne s'applique pas.

- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

RENSEIGNEMENTS

Société de Chant / Musique «Concordia» Erpeldange/Sûre
Mme GILS Carole
13, Porte des Ardennes
L-9145 ERPELDANGE-SUR-SÛRE
Tél. 691 70 36 54 / e-mail : gilscarole@pt.lu

Fiche d'inscription 2019/2020

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 7 juin 2019 au plus tard à :

Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre
B.P. 39 L-9001 Ettelbruck ou à inscription@erpeldange.lu

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Nom et prénom de l'élève												
Lieu et date de naissance												
Matricule national												

Le (la) soussigné(e)

Nom et prénom (parents/tuteurs)
Rue et numéro
Code postal et localité
Téléphone et/ou GSM
E-Mail

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---------------------------------------

aux cours de musique suivants

Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	2 ^e année <input type="checkbox"/>
	3 ^e année <input type="checkbox"/>	4 ^e année <input type="checkbox"/>
Formation instrumentale	Instrument :	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Initiation à la musique (éveil musical):	
	Solfège:	
	Instrument (préciser):	
Remarque éventuelle		
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnées dans la présente publication, et les approuve.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : vendredi, 7 juin 2019

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.